

de la Fraternelle des Démineurs de Belgique

SECRETARIAT

30, RUE SAINT-JEAN - TERVUREN
C. C. P. 7537.94 -- Téléphone 57.31.64

REDACTION

AVENUE EMILE ZOLA, 30 - SCHAERBEEK
Tél. : 16.00.73

Quatorzième année n° 3

Septembre 1960

Notre Assemblée Générale du 12 juin 1960 à Merchtem.

Comme prévu dans notre dernier bulletin du mois de mai, notre assemblée générale s'est tenue à Merchtem le dimanche 12 juin.

Les sections de Liège et de Gand avaient rallié directement la place du Marché à Merchtem.

Celles du Brabant, d'Anvers, du Hainaut et de la Flandre Occidentale avaient fixé comme lieu de réunion la sortie de la gare du Nord, côté du Progrès.

Dès 9 heures, nombreux sont les camarades et leur épouses qui prennent place dans les luxueux autocars qui à 9 h. 30 exactement prennent la direction de Merchtem.

A 10 h. tous les démineurs se trouvent rassemblés à la Grand'Place de Merchtem où ils sont accueillis par le camarade VAN LIERDE, entouré des membres de la « Protection Civile » en tenue de « combat ».

La Société Royale de Musique Ste. Cécile est au grand complet et se prépare à accueillir notre Président Fédéral.

A 10 h. 20 deux sonneries de clairon saluent l'arrivée du Général SEVRIN et aussitôt le cortège se forme.

En tête, la Société Ste. Cécile, puis les drapeaux des Démineurs entourés des emblèmes des sociétés patriotiques locales, puis les membres du C.A. suivis, pêle-mêle des camarades démineurs, de leurs familles, de beaucoup de sympathisants parmi lesquels on reconnaît M.F. de RONNE, Président de l'Amicale Franco-Belge de Bruxelles et M. L. de BLAAUW, Président du Comité de la Flamme du Souvenir au Poilu Inconnu.

Premier arrêt à hauteur de la Maison Communale pour permettre à M. le Bourgmestre et aux Echevins de Merchtem de prendre place parmi nous.

De nombreux drapeaux flottent aux façades des maisons et les habitants regardent défiler le cortège avec beaucoup de sympathie.

OFFICE RELIGIEUX.

Au seuil de l'Eglise, M. le Curé de Merchtem accueille le Général SEVRIN et le conduit dans le chœur où un prie-Dieu lui est réservé.

Les autorités communales et les démineurs prennent place tandis que les drapeaux garnissent les deux côtés du chœur.

Une grand'messe est alors chantée à la mémoire de nos Morts.

CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS DE MERCHTEM.

A la sortie de l'Eglise, le cortège se reforme toujours précédé des musiciens de Ste. Cécile.

Aux autorités communales est venu se joindre M. le Curé de Merchtem et c'est un cortège réellement imposant qui s'arrête devant le Monument aux Morts.

Les drapeaux encadrent le Monument et c'est dans un silence impressionnant que notre Président Fédéral vient y déposer une magnifique gerbe de fleurs.

La « Brabançonne » jouée par la musique Ste. Cécile souligne la grandeur patriotique de cette brève mais émouvante manifestation.

Toujours précédés de la musique, les Démineurs se regroupent et, au son d'une marche allègre, prennent le chemin de la brasserie Martinas.

Cependant, les membres de notre C.A. sont invités par les édiles de Merchtem à se rendre à la Maison Communale où leur est offert le porto d'honneur.

Le Général SEVRIN prend la parole en flamand et s'exprime comme suit :

Monsieur le Bourgmestre,

Répondant à l'invitation de notre camarade VAN LIERDE qui fut des nôtres en 1945 et qui en a conservé un souvenir fidèle, c'est à Merchtem que la Fraternelle des Démineurs de Belgique a décidé de tenir son assemblée générale annuelle.

VANLIERDE a sollicité et vous avez bien voulu lui accorder tout l'appui de votre autorité et de celle de l'Administration Communale afin de faire de cette réunion la vraie journée des Démineurs.

En entrant, ce matin, dans l'agglomération de Merchtem, nous nous sommes tout de suite sentis entourés de toute la sympathie de la population.

Nous avons trouvé le village abondamment paivoisé et nous recevant avec un air de fête.

Et cependant, au cours de l'exercice de leur dangereux métier, les Démineurs n'ont pas eu à déployer à Merchtem une plus grande activité que partout ailleurs.

Certes vos murs ont vu, à plusieurs reprises, leurs équipes venues pour vous débarasser d'engins dangereux abandonnés par l'ennemi ici comme un peu partout en Belgique.

Mais comme Merchtem n'a pas, à notre connaissance, subi de graves bombardements et n'a pas été le siège d'intenses combats, la présence des Démineurs n'y a été que passagère.

Si donc, la population nous a accueillis avec tant de sympathie, c'est que vous et vos édiles l'avez préparée à nous recevoir gentiment.

Nous vous remercions de tout cœur, Monsieur le Bourgmestre, ainsi que votre administration communale et toute la population de votre charmant vieux bourg de Merchtem pour la réception chaleureuse que vous avez bien voulu nous réserver.

Nous en conserverons un souvenir ému et reconnaissant.

M. le Bourgmestre, en flamand d'abord, en français ensuite, remercie le Général SEVRIN de ses aimables paroles. Il se dit heureux et fier de pouvoir accueillir les Démineurs dans une petite bourgade dont la renommée actuelle réside tout particulièrement dans la brasserie Ginder-Ale.

Les membres du C.A. prennent congé des autorités communales et rejoignent les camarades à la

brasserie Martinas où doit se tenir l'assemblée générale.

VISITE DE LA BRASSERIE MARTINAS GINDER-ALE.

La brasserie Martinas-Ginder-Ale est un vaste immeuble de conception très moderne.

L'activité, en ce dimanche, y est hélas nulle.

La salle principale est entourée d'une galerie surélevée d'où il est possible de se rendre compte de la complexité des machines qui font de la brasserie Ginder-Ale une des plus importantes d'Europe pour la vente de la bière en bouteilles. Toutes les opérations sont automatiques : remplissage, capsulage, étiquetage, mise en casiers, chargement etc. La cadence est de 500.000 bouteilles environ, par jour.

Si l'intérêt que prennent les camarades à la vue de ces installations extraordinaires, est manifeste, il est évident que le désir de passer au plus tôt à la dégustation de cette bière renommée est plus manifeste encore. Aussi, est-ce avec une hâte non dissimulée que la salle où se fera la dégustation est aussitôt envahie.

Le local est magnifique et la disposition des tables permet de se grouper selon ses préférences. Puis c'est le service de dégustation, service accéléré. Les bouteilles succèdent aux bouteilles et bientôt ce local immense présente la physionomie d'une incroyable taverne breughelienne. Notre camarade VANLIERDE et son personnel se dépensent sans compter pour apaiser une soif qui paraît inextinguible.

Il faut cependant songer à organiser l'assemblée générale et c'est à grand-peine que l'on peut aligner quelques tables pour permettre au Conseil d'Administration de siéger.

L'Assemblée Générale

C'est dans un brouhaha complet que s'ouvre l'assemblée générale.

La sonnette a beau s'agiter pour rétablir le calme; peine perdue. Et c'est dans un silence assez relatif que le Général SEVRIN peut prendre la parole.

D'abord en flamand, puis en français il s'adresse à l'assemblée.

Mesdames, Messieurs,

Comme de coutume, notre première pensée, au seuil de cette Assemblée Générale, doit aller vers ceux dont nous nous sommes proposé de garder fidèlement la mémoire.

Au souvenir de ceux d'entre-nous qui sont tombés glorieusement au Champ d'Honneur nous joignons celui de nos membres décédés et ils sont cette année une dizaine.

Comme chaque année une délégation de la Fraternelle a déposé des fleurs sur la tombe de notre cher et toujours regretté ami, le Major PORREWIJCK, qui fut longtemps votre très estimé Chef de Corps. Nous avons associé à ce geste pieux, le souvenir de tous les disparus du Déminage.

Je vous demande d'observer à leur mémoire une minute de silence. Puis notre Président Fédéral poursuit en fran.ais.

Dans ce préambule, nous voulons également saluer la mémoire de Louis BUELENS, fils du Démineur Charles BUELENS. Le Lieutenant-aviateur Louis BUELENS était chargé, fin janvier 1960, d'une mission en Hollande, lorsque son moteur tomba en panne et ne parvint plus à le remettre en marche. Le poste d'écoute d'Eindhoven lui signala qu'il se trouvait au dessus de la ville et lui demanda de virer pour éviter la ville en cas de chute de l'avion.

Louis BUELENS exécuta froidement cette manœuvre, malheureusement lorsque la ville, avec ses énormes usines Philips, Daf, etc. fut évitée, il se trouva trop bas pour que son parachute puisse s'ouvrir normalement.

Il s'est tué pour éviter des dégâts matériels et pour épargner des vies humaines. Il est tombé en héros.

Nous réitérons, ici, à Madame et Charles BUELENS, nos plus vives condoléances.

Mesdames, Messieurs,

Je salue la présence parmi nous du Colonel POSSCHELLE et de Madame. Notre ami, M. RAINOTTE vient de nous demander par télégramme de vouloir bien l'excuser de ne pouvoir être des nôtres.

Cette année, nous avons adopté comme siège de notre Assemblée Générale la commune de Merchtem. Non parce que les Démineurs y ont travaillé plus qu'ailleurs, à notre connaissance ce charmant village brabançon n'a pas subi de graves bombardements, ni été le siège de combats particulièrement intenses, mais nous avons voulu répondre à la généreuse invitation d'un de nos membres les plus fidèles et les plus dévoués, le camarade VAN LIERDE.

Merchtem est le siège d'une très importante brasserie, qui a su tenir tête au consortium des brasseries du pays et qui fabrique une bière dont vous avez pu apprécier la saveur et la finesse. VAN LIERDE y détient le rôle important de maître-brasseur et c'est sous sa conduite éclairée que vous avez pu visiter cet important établissement. Mais VAN LIERDE n'est pas que brasseur. Il se souvient aussi avec fierté qu'il a été démineur.

Ancien sous-officier au 1er Bataillon de Déminage après avoir joué un rôle important dans la Résistance, il a le grand mérite d'être toujours présent à nos manifestations et réunions importantes. Il

était à La Panne comme à Stavelot ; à Liège, comme à Charleroi. Il connaît tous les monuments érigés un peu partout, tant en Flandre qu'en Wallonie et s'il vous arrive, au cours de vos pérégrinations, de voir une discrète gerbe aux pieds d'un de nos monuments, vous pouvez être presque certains que VAN LIERDE est passé par là. Bref, VAN LIERDE n'oublie pas et il est pour nous l'exemple de l'ancien démineur, membre fidèle et dévoué de notre Fraternelle. C'est pourquoi, nous avons donné suite à son fervent désir de voir les Démineurs se réunir dans son beau bourg de Merchtem. Nous remercions très cordialement la Direction de la Brasserie Martinas d'avoir bien voulu nous accorder la généreuse hospitalité de ses locaux en cette circonstance.

Camaraderie, solidarité, et fraternité, telles sont les vertus que nous avons connues et développées au cours de notre présence au déminage. Nous devons les cultiver également en temps de paix pour le grand profit des camarades anciens démineurs que nous retrouvons toujours avec émotion.

C'est sans conteste un des buts puissants de notre Fraternelle ; mais nous en avons d'autres, car la solidarité nous impose de nous entraider pour empêcher, ou tout au moins diminuer les déboires de ceux qui nous sont chers, que nous avons pris sous notre protection et, en particulier nos invalides, nos veuves, nos orphelins. Ce n'est jamais en vain que nos membres, momentanément dans le besoin, font appel à nous.

Nos veuves trouvent toujours chez nous un appui efficace et nos orphelins sont l'objet de notre constante sollicitude. Nous puisons largement dans les finances que nous gérons et qui, du reste, ne sont pas près de s'épuiser, pour donner suite, non sans examen, aux demandes d'intervention pour études, outillage, déplacement, logement qui nous parviennent et dont les frais ne sont pas couverts par des organismes disposant de subsides officiels. Car nous insistons encore une fois pour que les veuves et tuteurs de nos orphelins fassent d'abord appel aux services officiels pour indemnités d'études dont les bureaux sont situés au Square de l'Aviation à Bruxelles. Nous continuons à offrir à nos orphelins, outre nos cadeaux de St. Nicolas, une indemnité de 1ère Communion ; nous y avons ajouté récemment une indemnité de mariage et là, où la chose s'avère nécessaire une indemnité de naissance pour les enfants nés de nos orphelins.

Pour eux sont gratuits, les soins médicaux et pharmaceutiques, qui sont remboursés par les soins de l'O.N.I.G., place Eug Flagey, 7 Bruxelles 5.

L'indemnité de décès instaurée depuis quelques années déjà en faveur de nos membres a partout été reçue avec la plus vive reconnaissance. Telles sont les décisions que nous avons prises et appliquées dans les domaines où nous avons seuls l'initiative et qui dépendent uniquement de la volonté de ceux auxquels vous avez fait confiance.

Pour les autres revendications, la lutte continue. A l'occasion de la discussion du projet de loi déterminant les droits des invalides de la guerre 1940-45 en vue de l'octroi des bonifications d'ancienneté et étendant le titre d'invalidé de la guerre 1940-45 à l'invalidé de la mobilisation, nous avons tenté d'étendre l'octroi des dites bonifications aux démineurs invalides pour blessures survenues après le 8 mai 1945 et jusqu'au 15-6-59.

La C.E.S.A.C. est également intervenue en faveur de démineurs de 1940 dans le but de leur faire reconnaître le titre de prisonnier de guerre.

D'autres points ont été soumis à l'Autorité Supérieure, notamment l'octroi aux veuves d'un ordre de chevalerie avec palme afin que la rente y afférente devienne réversible. Est demandé également la question du temps comptant double pour la pension et pour laquelle nos aspirations vont aussi jusqu'au 15 juin 1949.

Nous voulons préciser une nouvelle fois que suivant le texte légal en vigueur, comptent double pour la pension :

- la période pendant laquelle les prisonniers démineurs de 1940 ont effectivement déminé sous commandement belge ; les limites de cette période vont du 1 juin 1940 au 11 août 1941 ;
- la période d'occupation pendant laquelle les membres du Service du Déminage ont effectivement déminé sous commandement belge, soit, au maximum, du 15 août 1941 au 15 septembre 1944 ;
- la période du 4 septembre 1944 au 30 septembre 1945, comptant pour tout le monde et, ce à partir de la date de prise en force par la Défense Nationale.

Il est actuellement beaucoup question de porter la limite d'âge de 56 à 61 ans pour les militaires de rang subalterne, ce qui constitue un avantage de 5 années pour nos démineurs s'étant engagés à un âge tardif. A remarquer, que ce changement ne modifie pas le droit à la pension après 20 ans de service, c'est à dire, qu'on a toujours la latitude de prendre sa pension volontairement, avant l'âge de 56 ou 61 ans, du moment que l'on compte 20 ans de service effectif.

A également droit à la pension après 10 ans de service, celui qui est astreint à quitter le service pour inaptitude physique, provenant ou non du fait du service.

Enfin, signalons qu'un projet de loi, en discussion, prévoit l'admission au bénéfice des allocations de chômage et des avantages de la mutuelle, pendant une année, pour les militaires réformés ou quittant avec une petite pension, pour leur faciliter la possibilité de se caser dans le privé. Bien que nos ouvriers militaires et même civils soient considérés comme des militaires pour la pension de réparation

et pour d'autres avantages résultant de la guerre et de leur service au déminage, nous apprenons que, suivant le texte admis de la loi sur les bonifications d'ancienneté et les bonifications « temps », ils sont exclus de ces avantages parce que le texte pris à la lettre ne parle que des MILITAIRES.

Comme nous avons dû, à l'époque, faire ajouter à la loi sur les pensions de réparation un libellé les désignant plus clairement, il semble qu'il faudra agir de même, aujourd'hui, pour qu'ils obtiennent satisfaction. Le nécessaire sera fait dans les prochains jours.

Le règlement de 1932 déterminant les droits aux allocations etc, stipule que « le traitement d'activité est maintenu jusqu'au mois inclus de la remise de l'armée sur pied de paix, aux veuves et enfants des militaires appointés tués à l'ennemi ou morts des suites des blessures reçues du fait des hostilités. » Cette question qui est restée pendante durant plus de quinze années vient d'avoir son épilogue devant les tribunaux. D'ailleurs, une note communiquée à la presse par le M.D.N. informe que les veuves intéressées peuvent adresser leur demande au M.D.N. Service Financier, Caserne Daily, Bruxelles.

Mais ici encore, on a l'impression que les veuves des démineurs tués semblent exclues, puisque la note communiquée ne fait mention que des veuves des militaires tués à l'ennemi pendant les 18 jours. Or, le Règlement y comprend également ceux morts des suites de blessures du fait des hostilités. Il paraît d'ailleurs qu'avec ce traitement, les intéressées pourront cumuler la pension de veuve de guerre, de sorte qu'il y aurait à toucher jusqu'au 15 février 46, date limite fixée par le M.D.N. la différence entre le traitement et la pension soit grosso modo 50 % du traitement en question. Mais pour cela, il faut qu'on admette à ce bénéfice les veuves de démineurs tués en dehors des 18 jours et nous savons qu'elles sont plus de cent. Encore une démarche que nous entreprendrons dans quelques jours.

Nos camarades de l'active ont été quelque peu alertés par l'obligation qu'on leur a faite de se présenter au Service de Recrutement et de Sélection, lorsque, parvenus au terme de leur engagement, ils doivent souscrire un nouveau rengagement. Ils craignent d'être désignés pour une autre unité étant donné que la qualification de « démineur » n'existe pas dans la nomenclature des emplois à l'armée.

Nous avons eu, à cette occasion, un entretien avec l'actuel Chef de Corps qui s'est occupé activement de cette question. Des contacts que le Lieut. Colonel DAUTEL a eus avec le Service de Recrutement, il ressort que les formalités très normales en ces temps de « qualification » et de réforme de l'Armée ne sont pas de nature à causer du souci. Le Service du Petit Château est décidé à respecter sauf impossibilité nettement justifiée, les situations de fait, particulièrement pour les anciens. Il s'est empressé de porter à notre connaissance le cas tout

récent du caporal LARDINOIS, de la Section de Liège, qui a obtenu entière satisfaction.

Notre Section de Liège, dont nous déplorions naguère l'espèce de léthargie, est maintenant à nouveau bien repartie, grâce à l'intense activité déployée par son comité parmi lequel, je cite, spécialement le camarade LINOTTE. Elle est aujourd'hui représentée par une importante délégation de quelque 50 membres. Je l'en félicite et m'en réjouis pleinement avec vous tous.

Je termine, mes chers amis, en rendant hommage à nos camarades qui se sont dévoués pour que cette journée soit vraiment la journée des Démineurs et qu'elle se passe dans un cadre et dans une ambiance remarquables.

Nous souhaitons que nos futures assemblées se passent tout aussi fraternellement et soient suivies par le plus grand nombre possible. Je remercie également tous ceux qui ont à cœur de m'aider dans ma tâche et qui s'efforcent de m'en alléger la charge. Au terme de cette réunion, nous allons nous rassembler autour d'une table abondamment garnie où nous continuerons à nous réjouir de nous retrouver tous ensemble. Et vous garderez, je l'espère, de cette journée une pensée reconfortante qui vous incitera à ne pas manquer les suivantes.

A ce propos, je vous fais part et je soumets à vos méditations l'idée soulevée par un de nos membres très fidèles. Pourquoi, dit-il, n'organiserait-on pas nos réunions annuelles en un endroit qui a vu nos démineurs au travail ? Ce serait pour eux une occasion de renouer avec les populations qui ont connu ces périodes d'épreuve et qui, à l'époque, ont su leur témoigner de leur sympathie et de leur reconnaissance. Je livre ce problème à votre examen ; faites en l'objet de vos discussions et que les présidents des sections locales nous soumettent vos considérations.

L'allocution du Général SEVRIN est saluée d'une salve d'applaudissements prolongés.

Le camarade VAN LIERDE profite de l'interruption pour faire amener sur les tables quantité de nouvelles bouteilles de Ginder-Ale.

Le Major SAMYN prend la parole pour reproduire en flamand l'allocution du Général SEVRIN. La Ginder-Ale commence à produire un effet sensible chez quelques démineurs et il faut l'intervention énergique de notre secrétaire BAENTS pour que la voix de l'orateur puisse se faire entendre. De nouvelles salves d'applaudissements ponctuent la fin des discours.

RAPPORT DU SECRETAIRE-TRESORIER.

La situation financière de la Fraternelle est exposée par notre secrétaire-trésorier BAENTS.

Le camarade VAN CLEVEN demande des éclair-

cissements quant au poste « solde-débitteur ». Le trésorier lui répond et l'incident est clos.

Le Capitaine COGNEAU prend la parole pour faire l'éloge de quelques pionniers de la Fraternelle et le camarade BERTRAND le remercie de ce qu'il a rappelé à son égard.

Le vice-Président de la Sion, de Liège, O. LINITTE tient à remercier le Général SEVRIN des paroles aimables qu'il a eues pour la Sion, et pour lui-même et propose Liège, comme siège de l'Assemblée Générale en 1961.

RAPPORT DES COMMISSAIRES-VERIFICATEURS ET DECHARGE A DONNER AUX ADMINISTRATEURS.

Le rapport des commissaires-vérificateurs ainsi que la décharge à donner aux administrateurs ne donnent lieu à aucune discussion et sont admis à l'unanimité.

ELECTIONS STATUAIRES.

Les élections statutaires donnent lieu à une légère modification dans la composition du C.A.

Les administrateurs cités ci-après sortant et rééligibles sont réélus à l'unanimité :

BERTRAND, BONMARIAGE, COGNEAU, GEORGE, SAMYN et VANDERICK ;

Commissaires : ITTERS et MASSET.

Le Camarade PIERREUSE dont l'absence a été totale au cours de l'année écoulée est remplacé par un ancien du déminage depuis 1940 : notre sympathique camarade L'HOOST. Nos félicitations les plus sincères à notre nouvel administrateur.

FIXATION DE LA COTISATION POUR 1961.

Le maintien de la cotisation pour 1961 à 40 frs est proposé par le C.A. Des membres de l'assemblée désireraient la voir majorer et la porter au moins à 50 frs. Un référendum par main levée est aussitôt organisé. Mais il n'est pas possible de se rendre compte exactement du désir de l'assemblée : des mêmes mains se lèvent et pour le maintien et pour la majoration de la cotisation. Dans ces conditions la cotisation pour 1961 reste maintenue à 40 frs.

APPROBATION DU BUDGET 1960.

Le budget de 1960 est approuvé à l'unanimité. Mais le temps presse ; il est près de 14 heures. De plus, nombreux sont ceux qui présentent des signes manifestes de lassitude. Aussi, l'assemblée est-elle levée, pour permettre à tous de se rendre au Café-Restaurant « Concordia ».

LE REPAS DEMOCRATIQUE.

Le « Concordia » où est prévu le repas démocratique est une salle de cinéma de faubourg. L'orne-

mentation qui a été apporté ne peut faire oublier le cadre splendide « Des Accacias » de Chaumont-Gistoux. Les tables ont été dressées en U pour caser dans les meilleures conditions possibles quelque 165 convives. Des pancartes ont été disposées indiquant les emplacements réservés à chaque section. Mais le nombre de participants prévus est assez bien dépassé. Il y a plus de 180 personnes à recevoir. Une section a omis de signaler le nombre de ses participants ; de plus, plusieurs enfants n'ont pas été annoncés. D'où première confusion.

Le problème est d'autant plus difficile à résoudre que la Ginder-Ale a quelque peu modifié le tempérament de certains. En outre les emplacements désignés ne sont pas respectés.

Tout finit cependant par s'arranger et le repas s'annonce sous les meilleurs auspices.

Le menu comporte : un potage « Maison » excellent ; un hors-d'œuvre varié (salade, tomate, sardines, jambon, crevettes, œuf dur) ; un plat de viande accompagné de petits pois, carottes, asperges et pommes de terre ; une glace clôture le repas.

Les conversations joyeuses et animées qui s'échangent entre les convives prouvent à suffisance que la bonne humeur reste l'apanage des démineurs et la satisfaction la plus complète se lit sur tous les visages. Le service est malheureusement fort lent et la présentation assez désordonnée. Il s'en suit que l'heure prévue pour assister à la démonstration de la « défense civile » est dépassée..

Le repas prend fin et c'est aux applaudissements de l'assemblée entière que notre gracieuse Marraine, Mad. SEVRIN est fleurie et reçoit l'accolade traditionnelle, tandis que Madame VAN LIERDE se voit, elle aussi offrir un bouquet romantique en témoignage de notre reconnaissance à l'égard de son mari. Le moment de se séparer est arrivé et c'est sous une pluie diluvienne que la plupart des camarades rejoignent les autocars qui doivent les ramener at home.

Merci encore au camarade VANLIERDE qui a été la cheville ouvrière de cette journée et qu'il soit assuré de la gratitude la plus complète des Démineurs.

Tous nos remerciements aussi à Messieurs MARTINAS et SCHOOFs pour la généreuse réception qu'ils nous ont réservée dans leurs magnifiques installations.

NECROLOGIE

Nous avons le regret de vous faire part du décès du camarade Frans MELLAERTS, le 20 juin 1960.

L'enterrement a eu lieu en l'Eglise de Tervuren le 24 juin.

Que la famille veuille bien accepter nos condoléances les plus sincères.

Communiqué AMILPRESS n° 46 du M.D.N. - Administration Générale du Personnel - Direction des Relations avec la Presse.

Ci-après copie du communiqué AMILPRESS n° 46 en date du 31-5-60 Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs.

Ce service extrêmement utile, unique, assurément peu connu et dont les activités diffèrent essentiellement de celles des autres corps, a pour mission l'enlèvement et la destruction de toute munition ou de tout engin explosif présentant un danger en raison de sa situation sur le territoire. En outre, le SEDEE est chargé de prospector les terrains et champs de tir et de détruire immédiatement les engins non explosés signalés par les unités. Cette unité spéciale est composée uniquement de volontaires, les miliciens ne pouvant participer aux travaux dangereux effectués par le SEDEE. Si l'E.M. du service se trouve à Duisburg-lez-Tervuren, différents pelotons sont répartis sur l'ensemble de la Belgique dans le but de faciliter la rapidité d'intervention. En plus de ces unités disséminées sur le territoire, le SEDEE possède un centre d'études techniques chargé de la recherche et de la diffusion des renseignements techniques concernant les engins explosifs. De par sa définition même, le SEDEE travaille presque uniquement au profit du secteur civil.

Fonctionnant depuis 1944, c'est-à-dire à partir de la libération du territoire, le SEDEE a enlevé un total de 58.667 tonnes d'engins, dont 58.551 tonnes furent détruites, le nombre des demandes d'intervention s'élevant à 60.422 au 1er mai 1960. Le nombre de demandes d'intervention pour le mois d'avril 1960 s'élève à 345.

Il est utile de rappeler à la population que certains souvenirs de guerre peuvent se révéler fort dangereux, qu'il faut éviter de s'en débarrasser d'une façon désinvolte et qu'il vaut mieux même en cas de doute, faire appel au SEDEE, soit directement, soit par l'intermédiaire du poste de gendarmerie ou de police le plus proche. Le mois dernier, le SEDEE a, par exemple, enlevé deux obus chargés qui se trouvaient sur la cheminée d'une cuisine de ferme.

Il est probable que de nombreuses personnes possèdent encore des engins explosifs, grenades, obus etc. et ne se rendent pas compte du danger présenté par de tels engins. Les engins explosifs découverts aujourd'hui ne sont pas plus dangereux que la veille de leur découverte pour autant qu'on évite de les déplacer. Le danger réel réside dans la méconnaissance de leur fonctionnement et dans l'imprudence des curieux ou des enfants. Précautions élémentaires : soustraire l'engin à la vue des curieux, une pelletée de sable ou de terre fine doucement répandue suffit; interdire l'accès de l'endroit suspect, l'urgence n'étant admise que pour les engins situés sur la voie publique ; avertir la police.

L'enlèvement des engins est entièrement gratuit et se fait sans formalité ou menace d'ennui.

LES CEREMONIES DU 21 JUILLET A NOS MONUMENTS DE BLANKENBERGE ET LA PANNE.

Comme les années antérieures des cérémonies se sont déroulées à la mémoire de nos Morts à Blankenberge et à La Panne.

A Blankenberge, le Major SAMYN accompagné d'une délégation de la Flandre Occidentale avec drapeau se rendit à notre Monument aux morts où des fleurs y furent déposées en présence de M. le Bourgmestre et du Secrétaire Communal.

A La Panne, ce fut le Cdt. SAMYN qui alla fleurir notre Monument en présence des Autorités locales.

A LA SECTION DE LA FLANDRE ORIENTALE.

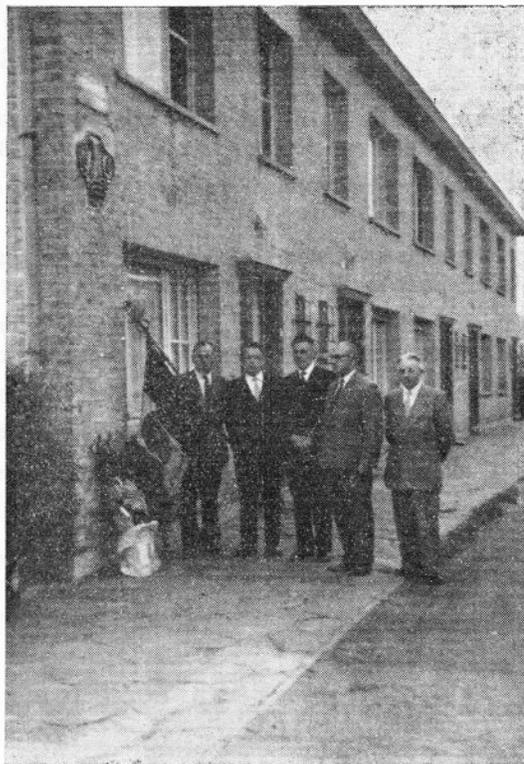
Une brève cérémonie s'est tenue dimanche 7 août dernier à Gand, dans la rue qui porte le nom des Démineurs.

Quelques membres s'étaient donnés rendez-vous devant la plaque commémorative érigée à la mémoire de nos camarades disparus.

A 10 heures, le drapeau que portait le camarade MAERTENS s'inclinait devant la plaque, tandis que le vice-Président VANCLEVEN, entouré des camarades VAN ARCK, VANDER CRUSSEN et DESMUL, déposait une gerbe de fleurs au nom de la Section de la Flandre Orientale.

Cet hommage à la mémoire de nos camarades disparus était loin d'être une cérémonie d'apparat mais il permit de se recueillir et de laisser s'envoler nos pensées vers ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur, vers leurs veuves, leurs orphelins et vers nos invalides.

Si d'une part on peut être satisfait d'avoir obtenu des avantages non négligeables dans plusieurs domaines, on doit cependant regretter que ceux qui sont entrés au Service après le 8 mai 1945 ne puissent encore être considérés comme combattants 1940-45. Et nous nous demandons aussi, quand nos orphelins vont pouvoir réellement bénéficier du droit de priorité. Ce sont deux questions parmi tant d'autres qui restent encore à résoudre.



Ne peut-on prendre en considération le fait que ceux qui ont accepté librement l'exercice d'une mission aussi périlleuse que celle du déminage ont fait preuve d'un courage vraiment exceptionnel?

Espérons que ce courage sera reconnu dans un proche avenir et qu'il sera récompensé comme il le mérite.

Em. VAN CLEVEN.

A LA SECTION DU BRABANT.

Comme prévu, la Section du Brabant change de local.

Elle tiendra dorénavant ses réunions mensuelles, le dernier mercredi du mois, « Aux Armes des Brasseurs » Bd. Anspach 256.258, Bruxelles (Bourse).

Voilà pour tous les anciens, l'occasion de renouer avec les vieilles traditions et il est à espérer que tous seront présents le mercredi 5 octobre à partir de 20 h. dans cet établissement si sympathique.



Appel à nos veuves et orphelins.

Au cours de sa dernière séance, le Conseil d'Administration a décidé d'adresser un appel à nos veuves et orphelins pour qu'ils nous fassent connaître leurs desiderata.

Il désirerait vivement savoir s'il est des orphelins qui seraient désireux de poursuivre des études supérieures.

Outre les subsides que leur sont octroyés par les organismes officiels, le C.A. est décidé à les aider largement pour leur permettre d'arriver à une situation enviable.

Il désirerait aussi connaître leurs desiderata en ce qui concerne la poursuite de leurs études, soit dans des écoles techniques, soit professionnelles.

Il envisage même la possibilité de leur venir en aide dans leur nouvelle situation.

Que nos veuves et orphelins nous fassent donc connaître leurs desiderata en écrivant soit :

au Major BONMARIAGE, avenue Em. Zola, 30, Bruxelles 3.

ou à M. BAENTS, Fraternelle des Démineurs, rue St. Jean, 30, Tervuren.

Que tous soient convaincus que leurs demandes feront l'objet d'un examen des plus bienveillant.

Camarade Démineur

Afin de nous permettre de réaliser entièrement notre programme, il est nécessaire que tu rallies à notre Fraternelle tous ceux qui ont été des nôtres au cours des périlleuses missions du déminage.

Tu dois leur rappeler notre existence et leur demander de nous faire parvenir leur cotisation si minime au :

C.C.P. 7537.94 de la Fraternelle des Démineurs de Belgique
rue St Jean, 30, Tervuren

Il est indispensable que nous soyons très nombreux pour que nos dernières revendications puissent aboutir.

Je sais que nous pouvons faire appel à toi et nous te disons

MERCI.